

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



| OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 4,                   |                      |               |                |        |       |
|------------------------------------------------------|----------------------|---------------|----------------|--------|-------|
| PAR RICHARD PÈRE ET FILS,                            |                      |               |                |        |       |
| Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 41. |                      |               |                |        |       |
| HEURES.                                              | THERM.               | HYGROM.       | BAROM.         | VENTS. | CIEL. |
| 6 hour. du mat.                                      | 15 deg. dessus zéro. | 80 deg.       | 27 p. 5 lignes | Sud.   | Nuage |
| SOLEIL.                                              |                      |               | LUNE.          |        |       |
| Lever.                                               | Midiv.               | Couch.        | Phases.        | Age.   |       |
| 6 hour. 15 m.                                        | 11 hour. 48 m. 56 s. | 5 hour. 44 m. | Dernier quart. | 26     |       |

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 4 octobre 1839.

## RÉFORME ÉLECTORALE.

Pendant la dernière session, les chambres ont reçu, en faveur de la réforme électorale, des pétitions revêtues d'un nombre de signatures égal, si ce n'est supérieur, au nombre des électeurs censitaires de la France entière. Les pétitionnaires demandent qu'on étende largement le cadre électoral actuel, dans lequel ils voient un monopole mesquin, nuisible, injustifiable. Leur vœu le plus général serait qu'on s'en référât aujourd'hui, pour la définition de la capacité électorale, à la loi de la garde nationale de 1831; ils voudraient, en un mot, que tout citoyen à qui sa position assigne le titre facultatif ou obligatoire de garde national, fût de droit électeur.

Le mot de garde national n'aurait, d'ailleurs, nullement besoin de se trouver dans la loi électorale réformée, ainsi que plusieurs des pétitionnaires ont grand soin de le faire remarquer; on inscrirait simplement dans cette nouvelle loi les conditions de toute espèce qui sont maintenant exigées de ceux que le pays appelle à prendre rang dans la garde citoyenne.

Les dissolutions de cette garde, les dépenses facultatives que la loi accorde aux personnes âgées, etc., seraient donc sans influence sur le nombre des électeurs. Ainsi disparaîtrait encore l'objection puérile qu'on prétendait trouver dans cette circonstance que, pour appartenir au corps électoral, il eût fallu faire nécessairement partie d'un corps armé.

La demande des 200,000 pétitionnaires ne pourra manquer d'être accueillie par tous ceux qui voudront bien se rappeler que le principe de la souveraineté nationale est, depuis 1789, la seule base possible du gouvernement français; que la révolution de juillet l'a proclamé d'une manière éclatante; que les droits politiques, enfin, ne se préservent pas.

La partie de l'opposition qualifiée d'extrême gauche, à qui la souveraineté nationale servira constamment de boussole, manquerait à ses premiers devoirs, si elle ne se préparait pas à soutenir, avec l'énergie qu'inspire une conviction profonde, les légitimes demandes qui, malgré tout le mauvais vouloir des administrations publiques, surgissent de tous les points du territoire. Aussi vient-elle de se constituer en comité de la réforme.

La tâche du nouveau comité sera, d'ailleurs, peu difficile. Il devra essayer de faire pénétrer dans quelques esprits routiniers cette vérité que des milliers de citoyens ont pu laisser sommeiller leurs droits politiques sans croire les aliéner. Il recevra les nombreuses pétitions qui déjà lui sont annoncées. Avant de les déposer sur le bureau du président de la chambre et de les soumettre à la tribune, il les coordonnera, les examinera attentivement; il s'attachera à puiser l'expression vraie, sincère, non équivoque, du vœu national. Le comité, enfin, n'oubliera dans aucun de ses actes que la loi doit être l'expression de la volonté nationale. Le bureau du nouveau comité électoral est composé des députés dont les noms suivent :

M. LAFFITTE, président;  
M. DUPONT (de l'Eure), vice-président;  
MM. ARAGO et MARTIN (de Strasbourg), secrétaires.

## LE PETIT DOIGT.

LÉGENDE DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

C'était au mois de novembre. — Un vent piquant soufflait par rafales et dispersait au loin une pluie froide mêlée de neige. — C'était minuit. — Et, malgré un temps si affreux et une heure avancée, aucun des auvents de la petite maison de Schonofer n'était clos. Et, pendant que tout dormait paisiblement dans Nuremberg, on allait, on venait précipitamment dans cette maison; — des fenêtres s'éclairaient, puis tombaient dans une obscurité complète. Enfin tout marquait une agitation extraordinaire. C'est que le vieux Schonofer, frappé de maladie au plus haut point de sa gloire, allait mourir, laissant, hélas! une œuvre inachevée, emportant dans la tombe le portail qu'il avait rêvé pour l'église des Dames, si jolie, si élégante. Et il se lamentait, pleurant, disant : — Encore un peu de jours, seigneur Dieu, disait-il, et j'aurai pu au moins esquisser mon projet et l'exécuter par un des miens ! Encore un peu de jours, seigneur Dieu, non point pour moi seul, mais pour mes enfants : car ils ont aussi à qui je destine ce beau temple que je bâtis. Eh ! que je n'aurai pu rien achever pour mon seigneur Dieu ? Encore un peu de jours donc ! Et tandis que ses enfants, ses élèves étaient rangés près de lui, consolant et pleurant avec lui, voilà qu'un grand bruit se fit entendre : — la petite maison trembla jusque dans ses fondements. Tout le monde s'enfuit épouvanté et laissa le moulinet seul râlant son dernier soupir. Et puis une voix terrible prononça ces mots : — Schonofer, lève-toi, je t'accorde encore un mois d'existence. Pendant ce temps, tu pourras te réjouir ou te vieillir à ton aise; je te permettrai d'achever ton œuvre, si tu rencontres quelqu'un qui consente à se laisser pour toi couper le petit doigt de la main gauche. Lève-toi. — Alors la voix se tut, et Schonofer se trouva guéri et remercia Dieu de la grande grâce qu'il venait de lui accorder. — Parbleu ! se dit-il en lui-même, il me sera bien facile de me faire couper le petit doigt de la main gauche. Hô ! cria-t-il en se dé-  
voilant de ses couvertures, où sont-ils tous ?

Plus tard, nous donnerons la liste complète des députés qui ont adhéré aux résolutions précédentes, adoptées par le comité.

## VÉNALITÉ DES CHARGES.

La vénalité des charges, ainsi que nous l'avons démontré, porte de graves atteintes aux principes constitutifs du notariat; elle entraîne les officiers ministériels dans des voies qui sont en désaccord avec leurs fonctions. C'est là un mal grave, digne de fixer l'attention; mais ce n'est pas encore le côté le plus vulnérable de la transmission des charges.

En France, nous avons fait d'immenses efforts pour faire prévaloir l'égalité devant la loi et l'admission de tout citoyen français aux emplois civils et militaires, et chaque jour nous voyons se produire de nouveaux faits qui heurtent ces principes.

La charte ouvre à tous la carrière des emplois, tous ont des droits égaux pour y être admis. Que devient cette égalité de droits, si l'admission à certaines fonctions est le résultat de l'argent? N'est-ce pas alors une dérision? Quand les emplois publics sont le fait des propriétés, ils ne sont plus accessibles qu'à ceux qui ont en main des capitaux; c'est par le coffre-fort à ors qu'on devient fonctionnaire public.

Voilà ce que la loi de 1791 avait aboli, ce que la charte elle-même proscribit par son article 3.

Comment ne serions nous pas sans cesse menacés par les tempêtes révolutionnaires, quand à chaque pas on rencontre un privilège? comment la jeunesse serait-elle rassurée sur son avenir, alors qu'elle ne voit devant elle que monopole et inégalité?

La capacité n'est plus qu'un vain titre, la moralité une chimère; l'or seul est une réalité. Les droits politiques, consacrés par un demi-siècle de révolution, ne sont plus qu'une formule, séduisante d'apparence, mais vide de sens. Si on admet comme conforme à l'article 3 de la charte la transmission de certains offices, nous ne voyons pas pourquoi tous les magistrats ne seraient pas admis aussi à présenter leurs successeurs. Les motifs d'étendre ce privilège à la magistrature sont les mêmes. On doit faire mieux; il faut que toute fonction publique devienne la chose du titulaire, que le préfet vende sa place, le colonel son grade. Pourquoi les colonels ne céderaient-ils pas leur brevet? Pourquoi nos régiments ne seraient-ils pas leur propriété? Les soins qu'ils donnent à leur instruction, à leurs travaux, ne sont-ils pas un capital dont ils pourraient jouir? D'ailleurs, puisqu'on exige des aspirants au notariat des connaissances déterminées, des examens, on ferait subir aux aspirants colonels des examens avant la transmission.

La proposition que nous émettons paraît révoltante. Si elle était présentée sérieusement devant les chambres, l'orage gronderait bientôt sur la tête des ministres audacieux qui oublieraient en la faisant qu'en France tout soldat porte dans sa giberne le bâton de maréchal de France. On crierait à la réaction, à la féodalité, à la corruption ! On démontrerait que la capacité, que les services rendus doivent l'emporter sur l'argent; qu'une fonction publique est la chose de l'état; et on aurait raison. Eh bien ! pourquoi

ne pas voir que le principe de l'égalité pour l'admission dans les emplois civils est tout aussi sacré que pour l'état militaire; que l'homme qui, par ses études, sa moralité, présente toute garantie pour la bonne gestion d'un office, a droit à l'obtenir; que rien ne peut le primer ?

L'état ne doit demander de garanties aux candidats fonctionnaires que dans l'intérêt général; là seulement doivent se trouver les difficultés à vaincre et à surmonter. Toutes celles qui ne relèvent pas de la constatation de la capacité et de la probité sont violatrices de notre droit public; elles tendent à courber la France sous une nouvelle oligarchie, à substituer à la féodalité ancienne une féodalité nouvelle. Et que m'importe à moi d'être exclu par l'homme d'argent ou par l'homme de naissance, de rencontrer sur ma route un nom propre ou des sacs d'écus ? La voie que je voulais suivre en est-elle moins fermée pour moi ? Ai-je lieu d'être plus satisfait de mon sort ? Ne dois-je pas toujours reconnaître que je suis dans des conditions d'inégalité pour me placer dans la société et y prendre rang, et qu'elle est constituée sur des bases souverainement injustes ?

On nous adresse la lettre suivante :

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur,

Le Censeur est un des premiers organes de la publicité qui ait poussé ce grand cri : *Réforme de la presse*. Et, en effet, l'avenir de la réforme électorale est intimement uni à la prompte satisfaction des besoins moraux du pays. Pour arriver à l'une, il faut de toute nécessité passer par l'autre. C'est dans la négligence que l'on a faite du seul moyen puissant de propagande qu'il faut trouver la cause du peu de résultat qu'ont amené les discussions à perte de vue sur les droits et les devoirs.

Le droit, selon nous, c'est la récompense, c'est la propriété du devoir. Aujourd'hui que l'éducation morcelée, que la multitude de doctrines politiques et religieuses, qu'une suite de révolutions diverses de but et d'origine ont donné différentes interprétations aux mêmes mots; aujourd'hui que le dévouement de l'un est flétri du nom d'égoïsme par l'autre, que la générosité de celui-ci est traitée de calcul par celui-là, que l'abnégation de quelques-uns est jugée orgueil par quelques autres, que la fidélité en deçà est regardée comme trahison au delà; en un mot, lorsque l'individualisme seul gouverne, que chaque intelligence s'instruit elle-même, que l'éducation générale manque; le seul moyen de ramener les esprits à la vérité, les individus à l'unité, un peuple tout entier à comprendre son rôle dans la civilisation générale; ce seul moyen d'action universelle, disons-nous, qui peut atteindre le petit comme le grand, faibles et puissants, riches et pauvres; c'est la presse. C'est à elle à enseigner au citoyen, à la nation, le devoir, cette inflexible logique du sentiment qui aboutit irrévocablement au droit, base qui appelle fatalement son couronnement. Et ici ce n'est plus une spéculation abandonnée aux erreurs de la théorie, à l'égarment des idées; c'est une spéculation mathématique, une méthode, un raisonnement irrésistible. Les prémisses entraînent de force la conséquence; le germe au temps marqué s'élève et porte son fruit, car le droit c'est le fruit du devoir.

Jetez une passion forte dans le cœur de l'homme; quelle qu'elle soit, abandonnez-la à sa propre évolution; elle ne pourra pas se servir de nourriture à elle-même; il lui faudra l'essor, l'espace, le but; elle a les ailes et les serres de l'aigle, elle cherchera sa proie et elle finira par la trouver.

Il faut donc étudier chez l'homme, non-seulement le tempérament, mais l'idée, mais le sentiment; l'examiner sous ses trois faces, qui ont chacune leurs besoins, leurs tendances à satis-

Dont jamais le pareil

Ne paraîtra sous le soleil.

Le sculpteur en conçut un bon augure, et ce fut avec une indécidable espérance qu'il heurta de son bâton la porte du charpentier. Celui-ci dressa à l'instant sa tête jaune et chenue, et pensa tomber à la renverse à l'aspect inattendu de Schonofer.

— Je vous croyais mort, dit-il avec un mélange de joie et de terreur.

— Je suis vivant, répondit Schonofer.

— Dieu soit loué ! j'aurais donné ma tête pour qu'un tel malheur n'arrivât point.

— Je vous prends au mot, messire André. Je suis vivant, c'est vrai, mais dans un mois je suis mort, si, dans cet intervalle, personne ne consent à se laisser couper le petit doigt de la main gauche pour prolonger ma vie.

— L'aventure est piteuse, il faut en convenir, répliqua le charpentier en se signant pieusement. Puis il ajouta, après un instant de réflexion : Je vais vous montrer que je suis bon compagnon; une lumière d'en haut me prouve que vous dites la vérité. Que me donnerez-vous si je consens à me laisser couper le petit doigt ?

— Mais, ma fortune.... tout ce que vous voudrez, enfin....

— Je ne demande que du pain pour moi; promettez de m'en donner le reste de mes jours.

— Quoi ! n'est-ce que cela ? Je vous le promets, au nom de ce que j'ai de plus cher au monde.

Après cette brusque détermination, le vieux charpentier alla prendre parmi ses outils une hache bien tranchante et la mit entre les mains de Schonofer, en lui recommandant de frapper juste. Pour le sculpteur, il était hors de lui-même, haletant; son cœur bondissait dans sa poitrine; la joie, la douleur, la crainte, le doute qui peignaient son âme, se dessinaient tour à tour sur sa figure pâle; il passait des angoisses au supplice aux joies ineffables du paradis. Il prit la hache d'une main tremblante, la leva... mais son bras était si mal assuré qu'il n'enleva que l'extrémité de l'ongle. Le charpentier fit la grimace; cependant il présenta son doigt de nouveau.

— N'est-ce pas qu'il serait vraiment malheureux pour moi que mon église restât inachevée ? dit l'artiste.

Nuremberg, ville magnifique,  
Sur la place est un puits magique

faire. Les hommes peuvent se classer suivant l'énergie plus ou moins grande de l'une de ces manifestations; ne peut-on pas en dire autant des peuples?

Le haut enseignement, le vaste système d'éducation qu'il s'agit de leur appliquer doivent satisfaire les diverses exigences qui sont dans leur nature; la presse doit donc étudier le terrain qu'elle a à exploiter, et n'y semer que les germes qu'appelle la qualité du sol et qui peuvent y fructifier.

C'est donc à faire de la politique une science véritable, à la portée de tous, pour le bien-être de tous, que doit tendre la presse. C'est après avoir bien embrassé l'ensemble et les détails, compris les moyens et le but, en un mot quand elle est maîtresse de son enseignement, qu'elle doit se hasarder à jeter dans l'intelligence et dans le cœur de ceux qui écoutent sa voix les principes, les théorèmes, la formule générale d'un système politique longtemps élaboré, attentivement examiné dans toutes ses parties, scruté dans ses plus intimes profondeurs, et qui, mis au grand jour, doit entraîner dans son orbite toutes les volontés vacillantes, toutes les hésitations des consciences craintives, toutes les sincères et généreuses intentions des gens de bien.

Quel doit donc être le but de la presse? Faire de la politique moralisante et positive, qui se réduise en science sociale. L'idéal, le *ne plus ultra* du progrès, la réalisation de l'amour du prochain, c'est la fraternité. L'idéal de la justice humaine, c'est la justice divine, devant laquelle tous les hommes ne sont que néant et grains de poussière, pesant autant les uns que les autres dans la balance du jugement éternel. Cet idéal à réaliser, ou duquel on doit s'approcher le plus possible, c'est l'égalité, qu'a enseignée le Christ, et pour laquelle il n'a pas craint la souffrance et la mort.

Cette fraternité, cette égalité, rêvées par tous les philosophes, par tous les martyrs, par tous les fous de génie, cet idéal, peut-on l'atteindre immédiatement, ou n'est-ce qu'après de pénibles, de stériles et de décourageants efforts qu'il sera donné à nos fils d'en entrevoir la réalisation? En quelque point de la route infinie que suit l'humanité, à quelque distance qu'une volonté supérieure à la nôtre ait rejeté ce rêve de nos jeunes intelligences, ce n'est pas une raison pour que ces dernières se découragent et replient leurs ailes. L'espace est immensément grand, mais Dieu l'est encore plus; il saura bien arrêter l'homme quand il sera temps, comme il a su lui dire au commencement: « Marche! et travaille à la sueur de ton front! »

Cette fraternité, cette égalité, l'égoïsme du pouvoir d'un côté, l'égoïsme de la presse de l'autre, l'ont éloignée, et sinon empêchée, du moins retardée pour long-temps. Ces deux puissants régulateurs des peuples n'ont vu dans l'autorité qu'on leur avait confiée qu'un moyen de lucre et de richesse; dans la noble confiance des masses, qui s'étaient levées comme un seul homme au cri de la liberté, qu'une matière exploitable, qu'un terrain productif, qu'une mine d'or inépuisable. Ils ont contribué de toutes leurs forces à plonger le plus profondément possible la société tout entière dans l'ornière de l'individualisme, fange épaisse et tenace, pétrie par l'égoïsme, et dont une nation a bien de la peine à se retirer, une fois qu'elle a eu le malheur d'y tomber. Le pouvoir et la presse se sont rejétés la faute l'un sur l'autre, comme ces faux marchands du temple de Jérusalem, niant, mentant, abjurant sans honte et sans pudeur. Placée entre deux murs d'airain, l'un tout fait de baïonnettes inflexibles liées entre elles par l'honneur et le serment, l'autre composée de gros sous extorqués à la crédulité publique, la société a été forcée de suivre la pente fatale dans laquelle on l'a renfermée malgré elle. C'est à l'en faire sortir, que doivent enfin aspirer les gens de cœur. C'est assez voir, pour citer ici les paroles d'un de nos grands poètes, « de petits hommes travaillant autour d'une petite idée, peu de chose s'agitant autour de rien. »

Voici, dit le *Courrier belge*, un fait qui peut donner une idée de la fraude en Belgique. Nos relevés officiels n'accusent qu'une importation de deux millions environ de soieries de France en Belgique, tandis que les états français constatent au contraire une valeur d'exportation pour ces produits de 8 à 10 millions de francs. Ainsi, il se fait, rien que sur les soieries, une fraude dont la valeur est quintuple de l'exportation régulière et légale.

#### On lit dans le *Patriote* de Grenoble :

Les créanciers de la maison Doyon père et fils ont été réunis lundi dernier, et la salle des concerts mise à leur disposition n'a pu les contenir tous. Les choses se sont passées avec calme et dignité.

L'un des commissaires, M. Robert, notaire, a présenté un rapport fort clair et aussi complet que possible sur la situation de

— Ah! ce n'est que pour cela que vous voulez vivre? repartit le charpentier qui retira son doigt avec précipitation. Elle sera achevée et parachevée votre église. N'avons-nous pas Adam Krafft qui travaille bien aussi?

— Ainsi donc vous retirez votre doigt, maître André; vous refusez.

— Mais vraiment, messire, que feriez-vous à ma place?

Schonerer sentit si bien ce qu'il ferait, qu'il ne répondit rien.

— Après tout, s'était dit André, qu'il aille chercher des petits doigts ailleurs.

Il prit Schonerer par les deux épaules, le poussa dehors et lui ferma la porte au nez.

L'artiste s'en retournait chez lui plein de désespoir, quand, chemin faisant, une idée lucide lui passa par le cerveau.

Ne pouvait-il pas, puisqu'il lui restait peu de jours à vivre, tracer le plan du portail de l'église des Dames?

Ne pouvait-il pas le faire exécuter par un autre, et mourir avec la gloire d'avoir parachevé le temple du Seigneur?

Il fut si content de cette idée qui venait de jaillir de son cerveau, qu'il résolut de la mettre aussitôt à exécution; il courut chez lui, s'enferma dans son laboratoire et se mit à travailler avec une ardeur extraordinaire. Sa porte, il l'avait refusée à tout le monde, excepté à Stephen, un de ses élèves qu'il aimait par-dessous tout et qu'il destinait à l'achèvement de son église.

Enfin ce plan tant désiré était achevé; un portail magnifique et riche de tout ce que peut inventer le génie d'un sculpteur allait s'élever et porter à la postérité le nom de Schonerer.

L'élève avait saisi toutes les dispositions, compris tous les détails les plus minutieux; mais l'artiste avait compté sans son hôte. Un beau matin, il trouva son travail tout brûlé dans le carton où il l'avait déposé; en même temps on vint lui annoncer que son élève, frappé d'un mal inconnu, avait succombé dans la nuit.

Il y avait là de quoi devenir fou. Atterré, hébété, le pauvre homme reconnaissait bien la mystérieuse puissance de la voix qui lui avait parlé dans cet événement funeste qui lui enlevait ses dernières espérances. Que faire maintenant?... Tout-à-coup on frappa légèrement à la porte; il ouvrit machinalement, et qu'aperçut-il? son bon ami, le meilleur de tous, Albert Durer.

la maison compromise. Il en résulte que, défalcation faite des créances mauvaises ou même douteuses, ainsi que des créances privilégiées, la différence du passif avec l'actif constituerait une perte pour les créanciers de 74 1/2 0/0.

Dans cette position, la maison Doyon offre à ses créanciers le 60 0/0 qui serait garanti par l'actif reconnu et de plus par un cautionnement de 500,000 fr. que fourniraient un certain nombre de souscripteurs. La liquidation serait surveillée par cinq commissaires, dont trois choisis par les créanciers et deux par les cautions, et, si le résultat de cette liquidation, qui devrait s'opérer en 3 années, présentait au-delà de 60 0/0, le surplus obtenu serait intégralement réparti entre les créanciers.

Cette offre étant subordonnée au cas où il n'y aurait pas de déclaration de faillite, l'assemblée s'est immédiatement et sans opposition prononcée pour la liquidation amiable qui était proposée. Un très-grand nombre de signatures d'adhésion ont été immédiatement données, sous la réserve néanmoins des droits des créanciers contre les tiers et de la question d'établissement d'une banque en commandite par actions.

Nous croyons que les créanciers ont pris là le parti le plus sage; mais l'unanimité étant nécessaire pour un pareil concordat, il est fort à craindre que des colères irréfléchies ou des intérêts mal entendus ne se rangent pas à l'opinion de la grande majorité et forcent la déclaration de faillite.

— Le *Journal de Vienne* du 28 septembre annonce que, dans une réunion des créanciers de M. Boissat, un aperçu général donné par M. Faure, l'un de ses parents, a fait connaître un passif de près de cinq millions contre un actif immobilier et franc d'hypothèques de deux millions et plus, sans compter les valeurs.

#### On lit dans le *Journal du Commerce* :

Nous apprenons que M. Boissat, ex-notaire et en dernier lieu banquier à Vienne, qui, en cette qualité, s'est vu forcé de déposer son bilan, vient, en vertu d'un mandat d'extradition, d'être arrêté dans les propriétés qu'il possède en Suisse.

Un accident des plus déplorables vient encore d'arriver sur le Rhône au lieu dit de la Voûte, où une mère s'était placée avec son enfant dans un bateau pour aller s'embarquer sur un bateau à vapeur. La machine n'ayant pas été arrêtée au moment de l'abordage, les vagues ont fait chavirer le bateau, et la femme, l'enfant et le conducteur se sont noyés, sans qu'il ait été possible de leur porter secours.

Des événements aussi affreux et aussi fréquents devraient bien enfin éveiller la sollicitude de l'autorité.

Un voleur a été arrêté nanti d'une montre en or, forme ancienne, guillochée et usée, pour femme, avec un cercle garni de pierres.

La personne à qui cette montre aurait été volée est priée de se présenter au bureau de M. le commissaire central, à l'Hôtel-de-Ville.

#### Paris, 2 octobre 1839.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Le mécontentement est presque à son comble dans la classe ouvrière de Paris; le faubourg Saint-Antoine ne le dissimule pas. Hier, à deux heures après midi, en plein soleil, on affichait dans ce quartier des placards provoquant à l'insurrection.

C'est la cherté du pain qui est cause de ces murmures sinistres. On rappelle avec douleur que depuis plus de quinze et même dix-huit ans le prix du pain n'a pas été aussi élevé; que même au commencement de juillet 1830 il n'avait été porté qu'à 17 sous et demi. Aujourd'hui, en pleine paix, avec une récolte moyenne, il a atteint le prix de 18 sous! Cette situation, à une pareille époque de l'année, est effrayante, et les ouvriers peuvent borner leur protestation à ce peu de mots qu'ils répètent depuis deux jours :

« Le pain vaut dix-huit sous, et les plus favorisés d'entre nous n'en gagnent que cinquante-cinq. »

— Une dépêche télégraphique de Bayonne, 1<sup>er</sup> octobre, annonce que la division Alcalá est arrivée à Tudela le 25. Trois autres divisions de l'armée du Nord y sont attendues. Espartero doit être le 2 octobre à Saragosse, marchant sur Cabrera avec 33 bataillons et 18 escadrons.

« La Navarre, ajoute la dépêche, jouit de la plus parfaite tranquillité; tout le pays est soumis et désire la paix. »

— D'où viens-tu, déserteur? lui dit-il en tombant dans ses bras avec effusion.

— De Colmar, répondit Albert, en jetant un regard étonné sur ce visage pâle qui s'efforçait de sourire. Qu'as-tu donc? ajouta-t-il.

— Il m'est arrivé un bien grand malheur, Albert.

— Eh! ne puis-je le réparer?

— Si fait, tu le peux.

— Ce peu de cendre?

— C'est un beau portail que je destinai à l'église des Dames.

Alors il lui raconta de point en point sa guérison, sa vision, l'ingratitude de ses amis et la dernière perte qu'il avait faite. Au moins tu ne m'abandonneras pas, toi, n'est-ce pas, Durer? dit-il en lui prenant la main et lui caressant le petit doigt. Tu me prouveras que tu es de mes amis le plus grand et le plus dévoué. Le peintre, à cette incartade si inattendue, partit d'un éclat de rire.

— Ah! ah! le grand méchef! notre maître est devenu fou.

— Mais, non, te dis-je, je ne suis pas fou. Cette mort subite de Stephen...

— Il est fou!

— Tête incrédule!

— Il est fou, décidément! Adieu, Schonerer; je vais t'envoyer le seigneur Pancratius pour te guérir. Il remit son chapeau sur sa tête, lança à l'artiste un œil plein de malice et disparut.

Alors le bruit se répandit dans la ville que Schonerer était atteint de folie; d'autres allèrent jusqu'à dire qu'il était sorcier, et qu'il avait des entretiens avec les malins esprits, qu'à cause de cela il tenait porte close jour et nuit.

Tellement que la populace se porta au logis du maître et menaçait de lui faire mauvais marché. Il détala et fut poursuivi à coups de pierres jusqu'aux portes de la ville. Tout en errant dans la campagne, il lui prit envie de se transformer en jeune homme, et son vœu fut exaucé à l'instant même.

Voilà donc Schonerer changé en merveilleux du X<sup>e</sup> siècle, sans trop savoir ce qu'il ferait de sa nouvelle forme. Néanmoins il chevauchait et laissait aller nonchalamment à l'amble sa juument allemande. Tant il chevaucha qu'enfin il arriva à Regensburg, et se trouva arrêté devant l'auberge des Trois-Roses, puis installé dans une chambre basse. Il se mit à regarder dans la

— Suivant la *Revue des Deux Mondes*, ce n'est pas du côté de la Péninsule que le duc de Nemours trouverait une alliance; on aurait prononcé dans quelques salons le nom d'une jeune princesse allemande.

D'un autre côté, les légitimistes de Bordeaux font courir le bruit que le commis-voyageur du château a mission de négocier le mariage de la jeune reine Isabelle avec le fils aîné de don Carlos.

Ces deux nouvelles sont également controuvées. Nous maintenons qu'il s'agit de proposer à la cour d'Espagne l'union de la petite reine avec le duc de Nemours, ou, à son défaut, avec le jeune duc d'Anmale.

— Pour remplir les cadres du conseil-d'état, agrandis par l'ordonnance de M. Teste, il reste à nommer sept maîtres des requêtes. Quelques difficultés survenues entre les ministres ont fait ajourner cette promotion. Chacun en veut une part pour sa famille; trois ministres réclament des nominations pour leurs frères ou beaux-frères, M. Passy surtout paraît insister vivement. M. le ministre de la justice, dit le *Courrier*, est encore assailli par les réclamations des maîtres des requêtes en service extraordinaire, qui, ne pouvant pas tous se prévaloir de leur capacité, font sonner bien haut les droits acquis. Voilà l'utilité du service extraordinaire qui multiplie au-delà de tous les besoins les listes de candidatures, et qui, pour une nomination, crée cinquante concurrents.

— Le *Siccle* dit que M. Teste n'a pas renoncé à faire déléguer la commission récemment nommée par lui dans le but de reviser les offices. M. Cunin-Gridaine n'en a pas moins tranché la plus sérieuse question qui pût occuper les commissaires nommés par son collègue de la justice.

— Les légitimistes, qui n'avaient pas d'argent pour les soldats de don Carlos quand ceux-ci tenaient la campagne, publient la circulaire suivante, aujourd'hui que les soldats recueillis sur le territoire français ne manquent de rien, grâce au budget :

*Souscription pour les compagnons de Charles V.*

« Royalistes, »

« Lorsque la trahison triomphante a diffamé les Espagnols de Christine, nous devons louer par de bonnes œuvres les Espagnols de Charles V dans leurs revers. »

« Ces braves soldats, que leur mauvaise fortune, aidée d'un homme, a exilés avec leur roi, ne regrettent que les gloires du champ de bataille; nous, leurs frères, nous leur devons du pain. »

« Donnez donc.... Une pièce de monnaie pour chaque blessure, et le prince, frère des vrais rois, qui a vu comment ils combattaient pour lui, sera content. »

— M. Girardin déclare aujourd'hui dans sa feuille qu'il ne veut donner de satisfaction qu'au rédacteur en chef du *Corsaire*. C'est à quoi nous nous attendions. C'est une fin de non-recevoir. M. Girardin persiste dans l'injure sanglante et imméritée qu'il adresse au gérant de ce journal, et qui lui vaut un procès dont la police correctionnelle connaîtra le 18 de ce mois. Cette assurance du rédacteur en chef de la *Presse* ne peut s'expliquer; car il n'a pas le droit de croire que sa bonne étoile le protégera sur ce terrain, où il n'a pas toujours été heureux.

L'ancien associé de Cleemann parle d'un ton plein de forfanterie d'un duel que M. Toussenet, un de ses amis, a eu avec M. de Fonfrède, un des propriétaires du *Corsaire*. Il prétend qu'à propos de ce duel, où aucun des adversaires, qui se battirent à l'épée, n'a été touché, la déclaration qui a été faite et signée par les témoins en faveur de la loyauté et de la bravoure des deux champions est au moins fort étrange. Nous répondrons qu'on peut se battre avec bravoure et loyauté sans se faire de mal, si l'adresse est égale de part et d'autre. MM. Toussenet et de Fonfrède ont fait quatre reprises étant sur le terrain; ce n'est pas là faire preuve de lâcheté. Nous ajouterons que M. de Fonfrède avait proposé, après le combat à l'épée, de prendre des pistolets, et qu'il n'a pas tenu à lui qu'on s'en servit.

Du débat qui s'est engagé entre le *Corsaire* et la *Presse*,

rue, et, ma foi! n'en bougea plus les yeux. Il avait trop à faire à contempler une superbe maison située précisément en face de son logis. Mais aussi qu'elle était gracieuse avec son pignon aigu, ses larges gouttières, ses fenêtres à ogives, et surtout son massif balcon de pierre! Schonerer sentait là se réveiller son âme d'artiste et ne cessait de s'exalter.

Or, en cette maison vivait Jérôme Piffier, riche teinturier, l'homme le plus laid de toute l'Allemagne, mais qui, en revanche, avait la plus belle fille de tout l'univers.

Jeanne (c'est son nom) s'ennuyait de rester toujours seule à marmotter des prières, et s'ennuyait d'autant plus qu'elle n'avait plus d'espoir de voir finir sa réclusion, puisque son père la destinait au couvent.

Cependant, tout en brochant de belles robes pour la madone de la paroisse, Jeanne mourait d'envie de voir un beau jeune homme soupirer pour elle. Elle se sentait tout-à-fait disposée à répondre à ses vœux. Dans ces circonstances, ses yeux rencontrèrent deux autres yeux noirs et ardents qui semblaient se fixer sur elle. Ces yeux appartenaient à Schonerer dévorant du regard la ravissante maison de la jeune fille.

Jeanne s'élança au balcon aussitôt. Oh! qu'elle était belle! Seize ans, une taille souple et fine, un front de vierge, une chevelure blonde et bouclée, dans la prunelle plus d'azur que dans les cieux. Vrai! elle était belle! Schonerer l'aperçut et crut voir d'abord errer sur ses lèvres vermeilles un sourire de mépris; mais il revint bientôt de son erreur. Non, le mépris n'était point cette douce langueur, cette touchante mélancolie. Ses souvenirs de jeunesse lui revinrent; il fut ému. Mais dans son âme vieillie, usée d'expérience et d'années, il ne pouvait guère éclore d'affection sans calcul.

Il résolut de faire servir cet amour à l'exécution de son dessein unique; car le temps s'avancant effroyablement; il ne restait que dix jours. Le lendemain donc il se promena de long en large long manteau, et il commença à se promener de coups d'œil significatifs vers le balcon. Il paraît que la jeune fille remarqua tout de suite le manège; car elle ouvrit la fenêtre et sourit doucement au galant cavalier. Schonerer, de son côté, devint entreprenant; il osa glisser à l'église dans les heures de Jeanne un



et que ce dernier journal continue avec autant de grossièreté que de mauvaise foi, il résulte pour nous que M. Girardin tient essentiellement à insulter un des rédacteurs du *Corsaire*, et à se battre avec un autre.

— Il paraît que l'amnistie politique que la reine d'Espagne doit publier ne le sera pas avant le 10 octobre, jour anniversaire de la naissance d'Isabelle II, qui, étant née en 1830, est âgée de neuf ans.

— On lit dans le *Mémorial des Pyrénées* :

« Le père Cyrille, l'ex-ministre Erro, le général Zariatégui et le brigadier-général Madrarro sont partis avant-hier pour Bordeaux. »

« On assure que pendant le séjour que l'archevêque de Cuba a fait dans notre ville (à Pau), quelqu'un lui ayant demandé ce qu'il pensait des négociations qui vont s'ouvrir pour l'arrangement des affaires espagnoles, il aurait répondu qu'il était certain que rien ne serait décidé sans le consentement préalable de don Carlos. »

#### BULLETIN DE LA BOURSE DU 2 OCTOBRE.

Les fonds anglais étant arrivés au même cours que ceux de lundi, on a regardé cette tenue comme une sorte de succès dans la crise financière où se trouve la place de Londres.

Les premières affaires à Tortoni ont été faites à 81 25 et 27 1/2, et la rente a ouvert au parquet à 81 30.

Elle est restée très-long-temps entre ce cours et celui de 81 35, et dans la coulisse à 81 32 1/2.

Vers la fin de la bourse, il y a eu une amélioration subite; la rente a fourni au parquet 81 45.

A quatre heures, elle était demandée à 81 41 1/2.

#### MANIFESTE DE MAROTO.

Maroto vient de publier un manifeste dans lequel il fait pressentir de curieuses révélations et où il en fait même de très-importantes; en voici le texte :

##### *Nobles et vaillants Basques, vous tous Espagnols!*

Lorsque je me décidai à accepter le grade de chef d'état-major-général de l'armée de don Carlos, l'état de désordre dans lequel étaient plongées toutes les branches de l'administration dans ces provinces ne m'était pas inconnu; mais, témoin de vos sacrifices dans une guerre fratricide et désolatrice, pénétré de la sincérité de vos intentions et reconnaissant des preuves d'amitié que vous m'aviez données, je me promis d'améliorer votre sort.

Six années d'une guerre dans laquelle vous vous êtes fait admirer du monde entier, ont eu pour objet de soutenir les desirs d'un prince; mais la divine Providence, qui toujours a veillé sur la félicité de la nation espagnole dont ce sol privilégié fait partie, ne pouvait permettre le triomphe des ténérès et l'élévation d'hommes misanthropes, hypocrites et ambitieux qui, en compensation de vos immenses travaux, de vos fatigues, ne vous préparaient que l'échafaud. Cette conviction était générale; c'est ainsi que s'en expliquèrent avec moi les hommes de sens de tous les lieux que je traversai. Cette opinion me fut confirmée par les chefs des divisions et des corps qui me donnèrent leurs pouvoirs, dans des exposés dont je conserve les originaux, dans le but de tirer en votre faveur tout le parti possible de la paix; mais je m'occupais aussi des intérêts du prince, et je lui fis les propositions qui me parurent les plus avantageuses.

Cependant l'ingratitude, compagne inséparable de l'orgueil et du despotisme, ferma la porte à mes espérances. Dans une telle crise, il fallait prendre une résolution noble et convenable à tous les Espagnols, ou être victime d'un gouvernement tyrannique et destructeur; nous avons choisi la première, en établissant la paix dans ces provinces par un traité franc, généreux et désintéressé. L'Europe nous contemple, le peuple espagnol bénit une œuvre aussi grandiose, et les générations futures liront avec enthousiasme dans les pages de l'histoire un trait d'héroïsme qui n'appartient qu'à des Espagnols.

Basques, plus de rancunes, plus d'inimitiés; nous sommes tous frères par la naissance, par les principes, par l'élection; qu'aucun de vous ne se laisse entraîner ni séduire par les suggestions de ceux qui, étant les premiers à louer la nécessité de changer de principes et manquant de vertus pour marcher dans le sentier du bien que nous avons adopté, désirent faire brûler encore le flambeau de la discorde, en donnant un aliment à leurs idées de sang et de dévastation. La Navarre vous présente aujourd'hui le tableau le plus horrible, tracé par ceux-là même

qui parlent de religion et qui ont la bassesse de dire que nous avons failli, quand c'est parmi eux que l'on voit la trahison, le vol, la violence et l'assassinat. Insensés! le repentir ne sera pas suffisant pour laver tant de crimes, et ne pourra faire ressusciter à la société les victimes immolées à leur fureur.

Navarrais! votre chef, le général Maroto, ne s'est pas enfui, comme on prétend le faire croire; il ne vous a pas vendus pour de l'or qu'il déteste et qu'il n'a jamais aimé, non. Ses souffrances physiques et morales l'ont empêché d'être à votre tête, et plaise à Dieu que vous ne méconnaissiez pas sa voix d'humanité, de raison et de convenances générales. Le paiement fait par l'intendance de l'armée du général Espartero aux bataillons qui ont accepté le traité et à plusieurs autres personnes, et les quatre paies données aux généraux, chefs et officiers qui ont été en France après s'être volontairement présentés pour faire leur soumission au gouvernement d'Isabelle II, sont les uniques intérêts qui ont été stipulés dans une si grandiose comme si noble résolution, à laquelle je me suis prêté, convaincu que je devais le faire, et parce qu'il ne m'était plus possible de rester un seul jour au service de don Carlos, à raison des circonstances qui seront publiées dans leur temps. Je défie tous et chacun en particulier de me prouver le contraire, et je regarde avec le mépris qu'elles méritent ces viles et injurieuses calomnies de vente et de trahison.

L'accord unanime de la plus grande partie de l'armée et des peuples de ces provinces pour la paix à tout prix, comme on me l'a fait entendre, ne devra jamais être conçu tel que les perfides conseillers de don Carlos veulent le dire. En tout, j'ai agi d'après le vœu et le conseil des chefs et de vous tous qui me l'avez manifesté en mille occasions; en tout, j'ai eu pour but le bien général de l'humanité et de la patrie, qui est le premier devoir de l'homme, et seul je sens que l'inconséquence de quelques chefs ne m'a pas permis d'arriver aussi grandement que je me l'étais proposé au but de tous mes souhaits, heureux si mes efforts, mes dangers et mes sacrifices, peu communs sans doute, méritent l'approbation générale, qui est tout ce que mon cœur ambitionne.

A la première entrevue que j'eus avec le général Espartero, nous ne restâmes pas d'accord, à cause des fueros qui n'étaient pas assurés, et nous nous quittâmes pour recommencer les hostilités. A ce sujet, je donnai des ordres nécessaires, et j'indiquai les points que les troupes devaient occuper; mais alors je rencontrai de nouvelles difficultés et de l'opposition pour le combat, circonstance qui me déterminait à faire nommer les chefs qui devaient passer, comme ils passèrent en effet, au quartier-général d'Espartero, pour la conclusion définitive du traité dans lequel je ne pris d'autre part que de le recevoir signé par les personnes que je nommerai plus bas. Je viens de publier aussi le nom de celles qui m'ont donné leurs pouvoirs pour les divisions de Biscaye et de Guipuzcoa, avec une lettre du commandant-général Iturriaga, qui ne laissera pas d'être intéressante pour l'histoire détaillée que je ferai des événements, si dignes de l'attention du monde entier, et afin que l'homme qui pense, qui désire plus la connaissance de la vérité que l'influence du caprice, puisse former un jugement juste, en pesant les incidents et faisant la part des circonstances.

Bilbao, septembre 1839.

RAFAEL MAROTO.

A la suite de cette proclamation, Maroto donne la liste des chefs qui ont contribué au traité et qui l'ont signé, et celle des généraux qui lui ont confié les pouvoirs de traiter pour les divisions de Guipuzcoa et de Biscaye. Le nombre total des signataires au traité et des chefs adhérents par procuration est de cinquante.

Voici la teneur de la procuration envoyée à Maroto par le commandant-général de Guipuzcoa, au nom des généraux placés sous ses armes :

Andoain, le 18 août 1839.

Mon respectable général,

Ce matin, à dix heures, j'ai eu une entrevue avec Aldave, envoyé par Elío pour savoir dans quels sentiments se trouve cette division. Nous lui avons manifesté franchement notre manière de penser, l'accord dans lequel nous sommes de ne point faire un pas en arrière et notre ferme résolution de mener à fin notre entreprise. Si j'ai le plaisir de vous voir dans une couple de jours, nous causerons au long. J'ai même dit à Aldave, qui aujourd'hui est retourné à Etchalar, que vous ne vouliez d'aucune manière qu'un seul coup fût tiré contre le 5e, et qu'il le dit bien à Elío; il a été convenu qu'il le ferait.

S. M. a quitté Tolosa hier dans le but d'avoir avec vous une entrevue qui aura eu lieu, je le suppose, de toutes manières, nous sommes tous ici invariables. BERNARDO ITURRIAGA.

Déclaré conforme aux originaux dont je réponds.

RAFAEL MAROTO.

#### STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE.

Dressée d'après les derniers documents officiels publiés par les divers ministères et administrations publiques.

##### DIVISION POLITIQUE.

|                  |                                                   |
|------------------|---------------------------------------------------|
| Arrondissements, | 363                                               |
| Cantons,         | 2,834                                             |
| Communes,        | 37,234 dont 36,150 ayant au-dessous de 3,000 hab. |
|                  | 983 de 3 à 10,000 hab.                            |
|                  | 94 de 10 à 30,000 hab.                            |
|                  | 23 au-dessus de ce nombre.                        |

##### DIVISION PHYSIQUE.

|                     |                      |
|---------------------|----------------------|
| Terres labourables, | 45,559,152 hectares. |
| Prés.....           | 4,834,621            |
| Vignes.....         | 2,134,822            |
| Bois.....           | 7,422,314            |
| Landes, etc.....    | 7,790,672            |
| Divers.....         | 5,027,038            |

Total, 52,768,619 dont 49,869,603 imposables.

2,909,010 non imposables.

Sous le rapport des sols, le territoire se divise de la manière suivante :

|                              |                     |
|------------------------------|---------------------|
| Pays de montagnes.....       | 4,268,750 hectares. |
| — bruyères ou de landes..... | 5,676,089           |
| Sol de riche terrain.....    | 7,276,469           |
| — craie ou calcaire.....     | 9,788,197           |
| — gravier.....               | 3,417,893           |
| — sablonneux.....            | 5,921,378           |
| — argileux.....              | 2,232,886           |
| — limoneux, marécageux.....  | 284,454             |
| — pierreux.....              | 6,612,347           |
| — de différentes sortes..... | 7,290,237           |

##### MORCELLEMENT DE LA PROPRIÉTÉ.

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| Nombre des propriétaires.....  | 10,896,682  |
| — parcelles.....               | 123,360,338 |
| — cotes foncières en 1815..... | 10,083,751  |
| — — — — — 1835.....            | 10,893,528  |

Sur ce nombre, 15,903 au-dessus de 500 f.

Maisons et bâtiments consacrés à l'habitation..... 6,649,551

Moulins à vent et à eau..... 82,946

|                                               |        |
|-----------------------------------------------|--------|
| Forges et fourneaux.....                      | 4,425  |
| Fabriques, manufactures et autres usines..... | 38,314 |

##### COMMUNICATIONS.

Voies de communications par terre, 216,146 lieues (1).

— par eau, 3,248 (2).

##### POPULATION.

Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 1836 : Hommes, 16,450,701

Femmes, 17,080,299

Total, 33,540,910

Etat civil : Enfants ou célibataires..... 18,774,696

Mariés..... 12,408,344

Veufs..... 2,357,870

Habitants par lieue carrée, 1,256 (3).

##### MOUVEMENT DE LA POPULATION DE 1830 A 1835.

Mariages..... 8,290,064

Naissances : Légitimes..... 31,103,482

— Naturelles..... 2,122,940

— Totales..... 33,226,422

Décès..... 27,901,362

Excédant de la population sur 1801..... 5,325,060

Enfants trouvés..... 129,629

Moyenne de la dépense des enfants trouvés, 81 f.

Aliénés en 1836..... 18,757

##### DROITS MUNICIPAUX.

Electeurs censitaires, 2,739,102

— adjoints, 79,117

Total, 2,808,219

##### PRODUCTION ET CONSOMMATION.

froment, en { 1815, 4,591,677

{ 1835, 5,338,043

Hectaresensemencés en { 1815, 558,965

{ 1835, 803,854

Hectolitres de grains consommés en 1835 pour

Nourriture des habitants..... 107,277,801

— des bestiaux..... 42,185,005

Semences..... 29,734,371

Brasseries, distilleries..... 2,883,575

Total..... 182,080,752

Bestiaux en 1835. Espèce bovine..... 9,130,632

— Bêtes à laine..... 1,206,093

— Consommées..... 9,671,878

##### INDUSTRIE MINÉRALE.

Valeur créée en 1835..... 366,243,314 (4)

Ouvriers des usines, etc..... 77,519

— des carrières..... 70,888

Fabriques, fourneaux, forges..... 42,429

Revenu territorial..... 1,582,666,000 f.

##### INSTRUCTION PUBLIQUE EN 1837 (5).

Communes pourvues d'écoles primaires..... 29,613

— sans écoles primaires..... 5,667

Elèves des écoles primaires, communales et privées..... 2,690,343

— supérieures..... 9,344

Instituteurs communaux, laïcs..... 32,169

— appart. à une cong. relig..... 6,308

Ecoles primaires communales d'après la méthode mutuelle..... 1,395

Individus qui fréquentent les classes d'adultes..... 37,034

Ressources communales provenant de legs pour l'instruction primaire..... 126,305 f.

##### FINANCES.

Départements. Dépenses générales départe-mentales..... 56,774,205 f. (6)

— Reçus du trésor en sus de ce qu'on y a versé..... 76,428,323

— Id. en moins des versements..... 140,633,584

Communes. Recettes..... 161,786,010

— Dépenses..... 147,574,774

— Reste..... 81,026,784

##### CONTRIBUTIONS EN 1837.

Principal..... 237,793,129 f.

Centimes facultatifs, spéciaux et extraordinaires..... 34,200,613 (7)

Centimes additionnels..... 74,549,025

Total..... 346,542,767

Moyenne par individu, 10 fr. 33 cent.

Individus inscrits sur les rôles de la contribution personnelle et mobilière en 1830, 5,249,785; en 1835, 6,007,420. Patentes en 1837, 1,290,231. Les contributions directes, en 1838, ont produit 387 millions; les contributions indirectes, 218,800,000, non compris 42 millions pour les postes.

##### CHARITÉ PUBLIQUE.

Hôpitaux et hospices. Nombre..... 1,329

— Recettes..... 51,222,063 f.

— Individus y existant au 1<sup>er</sup> janvier..... 152,830

(1) Routes royales. — Départementales.

A l'état d'entretien..... 24,717 kilom. 22,228 kilom.

A réparer..... 5,852 5,214

A terminer..... 3,945 9,156

34,512 kilom. 36,578 kilom.

(2) Chemins vicinaux..... 771,459 kilom.

(3) Rivières navigables..... 8,964 kilom.

Canaux de navigation..... 5,700

12,664 kilom., ou 3,248 lieues.

(5) En 1700, la moyenne était de 740 En 1801, la moyenne était de 1,024

1762 — 819 1831 — 1,140

1784 — 936 1851 — 1,219

(4) Cette somme se décompose de la manière suivante :

1<sup>o</sup> Exploitation des combustibles minéraux et de la tourbe..... 25,153,260 f.

2<sup>o</sup> Fabrications et élaborations principales du fer, de la fonte, de l'acier..... 117,885,200

3<sup>o</sup> Exploitation de métaux autres que le fer, des sels et des bitumes minéraux..... 15,091,517

4<sup>o</sup> Exploitation des carrières..... 40,350,419

5<sup>o</sup> Elaborations principales de substances d'origine minérale..... 167,761,918

(6) Dix-sept départements ont contracté des emprunts dont le chiffre total s'élève à 10,495,000 fr.

(7) On compte en France 44,368 établissements consacrés à l'instruction publique : 50 collèges royaux, 517 collèges communaux, 42,686 écoles normales primaires, 1,125 pensions, 150 institutions.

(8) Centimes facultatifs..... 9,506,035 f.

— spéciaux, cadastre..... 3,930,368

— instruction primaire..... 3,452,241

— chemins vicinaux..... 6,810,004

— extraordinaires..... 10,721,965

Egal..... 34,200,615

déclaration brûlante. Le résultat de tout ceci ne fut qu'une belle nuit; il se munit d'une échelle de corde, une main blanche l'attacha au balcon de pierre, et Schonofer s'élança dans l'appartement de Jeanne, sans rien laisser soupçonner au vieux Jérôme qui ronflait à quelques pas de là.

Ne disons rien de ce premier rendez-vous, arrivons tout de suite au dernier. Cette nuit-là Jeanne était plus folle qu'à l'ordinaire; Schonofer, au contraire, était triste, son visage était pâle. Il prit la main de Jeanne, et s'asseyant près d'elle :

— M'aimez-vous, lui dit-il ?

— Si je vous aime ! pourquoi cette question ?... Je vous abandonne tout, mon honneur, ma réputation; je m'expose au courroux de mon père, et vous me demandez si je vous aime ?

— Si je mourais, Jeanne, que feriez-vous ?

— Mon Dieu ! comme vous dites cela ! je tremble ! Mais vous ne mourrez pas : c'est une plaisanterie.

— Dans un quart d'heure je suis mort.

— Oh ! que dites-vous ? Où est votre blessure ?... empoisonné ?

— Non !... Ah ! mon Dieu !... que faire ?

— Bien peu de chose, vous laissez couper le petit doigt de la main gauche : c'est la condition mise à mon existence. Y consentez-vous ?

— Y songez-vous, Schonofer ? J'oserais repartir, devant mon père, ainsi mutilé...

— Nous fuirons ensemble !

— Jamais, jamais ! je ne pourrai jamais !

— Ainsi vous m'abandonnez ? Oh ! c'est affreux ! vous ne m'aimez pas...

— Silence, j'entends du bruit dans la chambre de mon père. Il vient... c'est lui... sauvez-vous, de grâce !... je suis perdue !...

— Que m'importe ! l'heure va sonner. Jeanne, vous voulez donc que je meure ?... Encore une fois, fléchissez ! il y va de ma gloire...

— Jeanne détourna la tête et voulut fuir.

— Ma pauvre église inachevée ! murmura Schonofer.....

Minuit sonna, le cadavre d'un vieillard vint rouler aux pieds de Jeanne !.....

Adam Krafft acheva l'église.....

A. DAR — XXX.

(Le Toulonnais.)

|                                                              |               |
|--------------------------------------------------------------|---------------|
| Bureaux de bienfaisance. Nombre. . . . .                     | 6,275         |
| — Recettes. . . . .                                          | 10,315,746 f. |
| — Individus secourus dans l'année. . . . .                   | 695,932       |
| Dons et legs faits en 1833 aux hôpitaux et hospices. . . . . | 1,026,836 f.  |
| — aux bureaux de bienf. . . . .                              | 2,004,954     |
| Salles d'asile. . . . .                                      | 251           |
| Enfants qui les fréquentent. . . . .                         | 29,514        |

## MORALE.

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| Suicides en 1835, 2,305                    |    |
| — 1836, 2,340                              |    |
| Duels. . . . . 1827, 70 suivis de mort, 19 |    |
| — 1831, 60                                 | 24 |
| — 1834, 52                                 | 23 |

Morts par suite d'excès de boissons, de liqueurs alcooliques, 220.  
Livrets de la caisse d'épargne, au 1<sup>er</sup> janvier 1838, 205,344.  
Sommes votées, de 1827 à 1835, pour la propagation de la foi, 2,231,000 f.

Dons et legs faits au clergé catholique (1), de 1802 à 1815, 2,900,000 f.

Dans une seule année, sous la Restauration, 12,000,000 f.

En 1831, 628,000 f.

1832, 1,153,000

1835, 2,300,000

1836, plus de trois millions.

Depuis le concordat, le clergé catholique a reçu 60 millions.  
Les dépenses pour les différents cultes soldés par l'état s'élèvent annuellement à 35,431,936 (2).

(1) Les 34,809 ecclésiastiques du culte catholique se classent ainsi : 13 archevêques, 66 évêques, 175 vicaires-généraux, 3,265 curés, 23,801 desservants, 3,495 vicaires.

| STATISTIQUE MILITAIRE.                                   |         |
|----------------------------------------------------------|---------|
| Jeunes gens appelés annuellement pour le tirage. . . . . | 309,376 |
| — Ne sachant ni lire ni écrire. . . . .                  | 139,649 |
| — Sachant lire et écrire. . . . .                        | 159,582 |
| — Dont l'instruct. n'a pu être constatée. . . . .        | 10,145  |
| Engagés volontaires (3). . . . .                         | 3,227   |
| Reformés pour défaut de taille. . . . .                  | 31,920  |
| — teigne et scrofules. . . . .                           | 3,562   |
| — goitres. . . . .                                       | 1,578   |
| — faiblesse de constitution. . . . .                     | 16,254  |

## JUSTICE CIVILE (1834).

|                                      |                                   |
|--------------------------------------|-----------------------------------|
| Avocats insc. au tableau, 5,061      | Huissiers insc. au tableau, 8,091 |
| Avoués — 3,040                       | Notaires — 10,098                 |
| Affaires civiles instruites. . . . . | 124,326                           |
| — commerciales introduites. . . . .  | 105,626                           |

## JUSTICE DE PAIX.

|                                                       |         |
|-------------------------------------------------------|---------|
| Affaires introduites par citation. . . . .            | 401,797 |
| — portées en citation. . . . .                        | 97,558  |
| — conciliées. . . . .                                 | 38,454  |
| Il y a en France 361 tribunaux de première instance ; |         |
| — 218 tribunaux de commerce.                          |         |

|                                                            |              |
|------------------------------------------------------------|--------------|
| (2) Culte catholique, 54,865,420 f., moyenne du traitement | 840 f. 45 c. |
| — protestant, 704,706                                      | 1,544 46     |
| — israélite, 63,810                                        | 686 73       |

Il y a 566 pasteurs protestants et 98 rabbins et ministres officiants du culte israélite.

## (3) Engagés volontaires dans les années ci-après :

|                 |                 |                 |
|-----------------|-----------------|-----------------|
| En 1825 — 3,691 | En 1829 — 5,899 | En 1833 — 5,591 |
| 1826 — 5,225    | 1830 — 11,400   | 1834 — 4,157    |
| 1827 — 5,012    | 1831 — 50,529   | 1835 — 3,566    |
| 1828 — 5,156    | 1832 — 11,908   | (Presse.)       |

104 tribunaux de police.  
2,846 justices de paix.  
JUSTICE CRIMINELLE EN 1836.  
7,232 accusés ont été traduits en cour d'assises ; 5,893 hommes, 1,339 femmes. 2,609 ont été acquittés, 4,623 condamnés aux peines suivantes : 30 à mort, dont 21 ont été exécutés ; 88 aux travaux forcés, 763 à la réclusion, 2,904 à la prison, etc. Sous le rapport de l'état civil, les 7,232 individus se classent ainsi : 4,305 enfants ou célibataires, 2,926 mariés ou classés vivaient en concubinage, 197 sont enfants naturels.

En 1836, les tribunaux correctionnels ont jugé 72,698 prévenus, dont 54,976 ont été condamnés. Les tribunaux de simple police ont jugé 274,159 individus, dont 243,567 ont été condamnés ; 7,741 à la prison, 235,826 à l'amende seule. Total des individus actionnés en justice en 1836, 362,578, dont 54,737 ont été acquittés, 203,841 condamnés.

Tel est le résumé des documents publiés officiellement. Il ne faut point s'étonner si quelques-uns datent d'une époque déjà un peu éloignée, c'est qu'il en a été ainsi dans les publications officielles. On sait que celles-ci sont à leur début, et c'est en leurs multiples qu'elles offrent, notamment en comparant les données partielles avec les résultats généraux.

## BOURSE DE PARIS DU 2 OCTOBRE.

|                           |        |
|---------------------------|--------|
| Trois pour cent. . . . .  | 81 45  |
| Cinq pour cent. . . . .   | 110 30 |
| Quatre pour cent. . . . . | 101 65 |

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTZEL.

LYON.— IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

## Feuille d'Annonces.

## ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MISSOL, NOTAIRE A LYON, PORT SAINT-CLAIR, N<sup>o</sup> 25.

## A VENDRE A L'AMIABLE

ou aux enchères publiques,

Le mardi huit octobre, à dix heures du matin.

Un beau moulin amarré au port de Vassieux, sur le Rhône, au-dessus du faubourg de Bresse, et appartenant à M. Joseph Vachon, fils d'Antoine.

Ce moulin à deux tournants, monté à double harnais, avec nettoyage moderne, et tous ses agrès en bon état, est d'un produit net de 5 à 6,000 fr. ; sa mouture moyenne est de 40 à 45 sacs par jour.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> Missol. (1578)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARMES, NOTAIRE A LYON, Quai de Bondy, n<sup>o</sup> 165.

Le dimanche six octobre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Darmes, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères et sans remise d'une maison, située à Lyon, dans l'impasse des Pierres-Plantées, n<sup>o</sup> 4. Elle est d'un revenu de 720 f. par an ; elle se compose d'un rez-de-chaussée, premier étage, grenier et trois caves sous la terrasse dépendant de la maison. L'intérieur de la maison comprend quatre grandes pièces et plusieurs petites ; chaque grande pièce peut contenir trois ou quatre métiers. La maison peut se diviser entre deux acquéreurs, attendu que l'on parvient au premier par un escalier indépendant du rez-de-chaussée ; chaque appartement jouit d'une très-grande clarté, deux façades étant sur une place ; des fenêtres on découvre la ville.

Mise à prix . . . . . 10,000 f.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter de gré à gré, avant le jour de l'adjudication, à M<sup>e</sup> Darmes, notaire. (1577)

(1589) A VENDRE.— Une drague à vapeur, avec une ancre et tous ses accessoires, et bateaux dits sapines pour le service de la drague.

S'adresser à M<sup>e</sup> Chastel, notaire, rue Bât-d'Argent, n<sup>o</sup> 10, à Lyon.

## ANNONCES DIVERSES.

(6801) A LOUER à la Noël prochaine.— Magasin, arrière-magasin, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages, et cave, rue Dubois, 6. S'adresser au magasin de draperie.

(6824) Le titulaire du débit de tabac, rue Saint-Dominique, n<sup>o</sup> 11, désire trouver un gérant. S'adresser à la Croix-Rousse, Grande-Rue, n<sup>o</sup> 53, au 1<sup>er</sup>.

(8227) A VENDRE.— Deux glaces, l'une de 70 pouc. et l'autre de 74 pouc. de hauteur sur 40 pouc. de largeur, non compris le cadre de 4 pouc. 1/2.

— Un billard à la jeune France.

Ces objets provenant d'un cercle sont en très-bon état.

S'adresser au café des Deux-Colonnes, quai des Célestins.

(6827) A VENDRE pour cause de départ.— Une caisse de sûreté avec devanture mobile en acajou, la caisse fermant avec deux serrures, l'une à combinaison, établie par Hurel, ingénieur-mécanicien du roi.— Prix sans rabais : 500 fr. S'adresser rue Jarente, n<sup>o</sup> 9, au 1<sup>er</sup>, de 10 à 2 heures.

(6798) A VENDRE pour cause de maladie.— Le café de Provence, situé à la Guillotière, Grande-Rue, 50. Ce café possède une bonne clientèle. S'y adresser.

## BATEAUX A VAPEUR DE LYON A CHALON.

Les HIRONDELLES, connues par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, partiront tous les jours, à six heures et demie du matin. (6815)

Reconnaître l'empreinte de mon cachet sur le bouchon et sur la bouteille.

Dépot dans toutes les Villes.

PAR ORDONNANCE ROYALE 5067.

Ce Sirop ne se débite qu'en bouteille revêtue de cette étiquette signée.

SIROP DE JOHNSON BREVETÉ

SIROP DE JOHNSON

BREVETÉ.

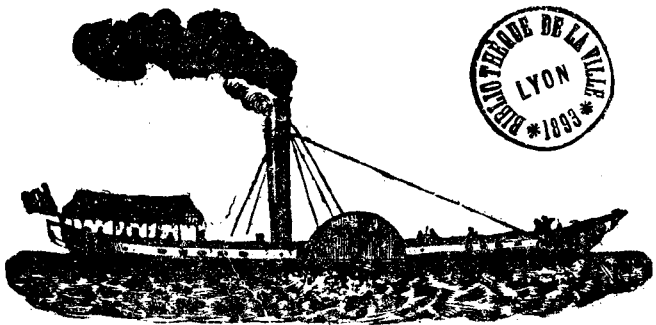
PHARMACIEN, RUE CAUMARTIN, N<sup>o</sup> 1, A PARIS.

Les effets de ce Sirop sont très-remarquables dans les CATARRHES, dans les MALADIES NERVEUSES, dans les PALPITATIONS, dans certaines HYDROPIQUES.

(6820) A LOUER à la fin de décembre prochain.— Maison propice pour de grands établissements, située à Perrache, rue d'Alger, n<sup>o</sup> 11, près la Saône.

A VENDRE.— Quatre mille peupliers de 1<sup>re</sup> qualité.

S'adresser à M. Pin, rue d'Alger, 11, au 2<sup>e</sup>.



## LE BATEAU A VAPEUR EN FER

LE PAPIN N<sup>o</sup> 1

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS.

Dimanche 6 octobre, à cinq heures 1/2 du matin.

POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ce bateau, dont les machines sont à basse pression, se recommande par la supériorité de sa marche et l'élégance et la commodité de ses emménagements.

NOTA.—Le service des PAPINS se fera régulièrement à l'avenir les jeudi et dimanche de chaque semaine. (273)

## DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPARILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

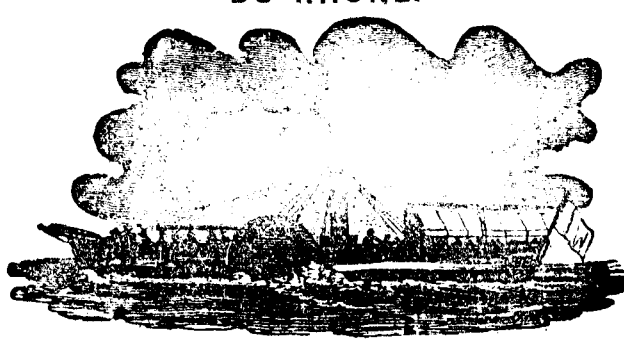
Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, ces ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n<sup>o</sup> 13. (2095)

## (268) COMPAGNIE GÉNÉRALE

## DES BATEAUX A VAPEUR

DU RHONE.



A dater de dimanche 6 octobre,

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

Auront lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

## AVIS IMPORTANT

## A MM. LES NÉGOCIANTS.

M. ALEXANDRE MAYER, pour convaincre de l'infailibilité de sa méthode d'enseignement, et enlever jusqu'au moindre prétexte de défiance, prévient les personnes qui auraient l'intention de suivre son cours théorique et pratique de comptabilité commerciale EN 20 LEÇONS, qu'il ne recevra le prix de la souscription QU'À LA DERNIÈRE LEÇON, et seulement lorsque la majorité de ses élèves aura déclaré que LE PROFESSEUR A REMPLI SES ENGAGEMENTS.

Toutefois, lors de la première réunion, MM. les souscripteurs désigneront entre eux une maison de commerce où ils devront faire le dépôt des 30 f., prix du cours, que M. Mayer s'engage à ne recevoir qu'après la dernière leçon et du consentement par écrit de la majorité de ses élèves.

L'ouverture du cours aura lieu irrévocablement lundi prochain 7 du courant, à sept heures du matin.

Chaque leçon sera de trois quarts d'heure.

On pourra se faire inscrire jusqu'à dimanche inclusivement, de 3 à 4 heures de l'après-midi, hôtel du Parc, chambre n<sup>o</sup> 97. (8225)

## MODES DE PARIS.

La vente, qui depuis plusieurs saisons a été tenue à l'hôtel de Milan, se tient actuellement rue de la Cage, n<sup>o</sup> 10, au 3<sup>e</sup>.

Les dames y trouveront pendant toute l'année des chapeaux à . . . . . 12 f.

Chapeaux et capotes avec fleurs ou ornements nouveaux de . . . . . 15 à 18 f.

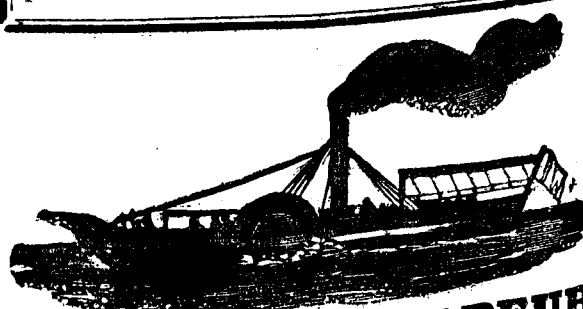
Chapeaux pour enfants. (6766)

## MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT, LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THURVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n<sup>o</sup> 12. (2102)



## BATEAUX A VAPEUR DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUTS LES JOURS, À SIX HEURES DU MATIN.

Le CYGNE les jours IMPAIRS,

L'AIGLE les jours PAIRS. (270)